

Compte rendu de la séance du 05 février 2020

Séance du 05/02/2020, au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville : Quorum atteint (12 délégués titulaires et 1 délégué suppléant) + 1 pouvoir (M.DUCLOS)

PRÉSENTS :

M.BILLIERE Bernard (*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
MME.CARON Valérie(*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
M.DE COSSE BRISSAC Henri(*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
M.DULMET Yves (*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
MME.PAUL Gaëtane(*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
M.ROUET François(*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
M.BATTAGLIA Alain (*Communauté de communes Senlis Sud Oise*)
M.CAILLAUD Pascal(*Communauté de communes Senlis Sud Oise*)(suppléant)
M.DUMORTIER Jean-Jacques (*Communauté de communes la Thelloise*)
M.CHERON Yves (*Communauté de communes Pays de Valois*)
M.PROFIT Benoît (*Communauté de communes Pays de Valois*)
M.BROCHARD Alain (*Communauté de communes Carnelle-Pays de France*)
MME.LAMOTTE Paule (*Communauté de communes Carnelle-Pays de France*)

EXCUSES :

M.BRUNETEAU Claude(*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
MME.NEAU Corry (*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
M.LEMESTRE Claude (*Communauté de communes Senlis Sud Oise*)
M.DUCLOS Jean-Noël (*Communauté de communes Carnelle-Pays de France*)

ABSENTS :

MME.DE BUSSY Sandrine (*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
MME.GARCIA Caroline (*Communauté de communes Aire Cantilienne*)
M.LECOEUR Hervé (*Communauté de communes Senlis Sud Oise*)
M.MOISSET Jean-Noël (*Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France*)
M.FOISSIER Jean-Marie (*Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France*)
M.RIGAULT Bernard (*Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France*)
M.DUTRUGE Michel (*Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France*)
M.CORNEILLE Bernard (*Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France*)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu des séances du 17 et 24 octobre 2019.

Aucune remarque ni observation n'étant faite.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délégation de pouvoirs au Président (point ajouté à l'ordre du jour en début séance)

Le Président indique qu'il convient de régulariser la situation concernant la délégation de pouvoirs au Président. En effet, à la suite des élections de 2018, lors de la mise en place de la GEMAPI, la délégation de pouvoirs au Président n'a pas été actée.

Cette délibération est indispensable pour que le Président puisse prendre des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, des accords-cadres, qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

En régularisant la situation, le Président pourra ordonner le paiement d'une facture actuellement bloquée qui correspond aux travaux d'entretien 2019.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au Président les pouvoirs mentionnés dans la délibération.

3. Présentation du rapport d'activités 2019

Le technicien de rivière du SITRARIVE fait le bilan des activités effectuées durant l'année 2019 et présente les perspectives pour l'année 2020.

Le Président prend la parole pour ajouter un point concernant le financement du poste du technicien de rivière par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Cette subvention d'un montant de 29 000€ sera conditionnée par la signature d'un Contrat Territorial Eau & Climat en 2021 à l'échelle du bassin versant Thève + Ysieux. Un rapprochement entre les deux syndicats de rivière s'avère indispensable pour signer un tel contrat. Dans le cas contraire le SITRARIVE devra financer le poste du technicien de rivière par lui-même.

4. Indemnité allouée au Trésorier de Senlis

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur le taux de l'indemnité allouée au Trésorier de Senlis, M.PENET, pour l'année 2019. Cette dernière s'élève à 193,50€.

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, d'attribuer le taux de 100% pour l'indemnité du Trésorier de Senlis.

5. Débat d'orientations budgétaires 2020

M.Billièrè, Vice-président en charge des finances, présente le rapport d'orientations budgétaires.

Il est expliqué que les dépenses sont moins importantes en 2018 et 2019 car le PPRE 2019-2024 n'a pas été validé par l'administration et donc il n'y a pas eu de travaux d'importance de réalisés.

Concernant les recettes, les subventions diminuent mais l'augmentation des participations financières des membres lors de l'application de la GEMA permet de compenser.

L'exercice comptable de l'année 2019 est donc excédentaire.

Il est ensuite exposé le projet du budget 2020 :

Section fonctionnement

Recettes 2020 :

Recettes fixes (membres et organismes) : 78 413,02€

Subventions : 182 154,37€

Dépenses 2020 :

Les études : 118 284€

Les travaux : 124 579,68€

Les autres charges à caractère général : 25 000€

Les charges de personnel et frais assimilés : 45 000€

Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 1 225€

Section fonctionnement	
Recettes	Dépenses
Les subventions AESN: 133 529,58€	Les études : 118 284€
Les subventions CD 60 : 48 624,79€	Les travaux : 124 579,68€
Les participations des organismes membres : 18 413,02€	Les autres charges à caractère général : 25 000€
Les participations des EPCI membres : 60 000€	Les charges de personnel et frais assimilés : 45 000€
/	Les amortissements: 1 225€
TOTAL RECETTES INTERMEDIAIRE : 260 567,39€	TOTAL DEPENSES : 314 088,68€
L'excédent budgétaire de 2019 : 220 638,41€	
TOTAL RECETTES : 481 205,80€	

Section investissement

Recettes 2020 :

Excédent budgétaire 2019 : 17 743,10€

FCTVA : 1 028,36€

Amortissements : 1 225€

Dépenses 2020 :

Logiciels : 1 000€

Acquisition foncière : 13 946,46€

Matériels et outillage technique : 3 000€

Matériel du bureau, informatique : 1 000€

Autres biens mobiliers : 1 000€

Il est demandé s'il y a des questions, des observations ou des demandes d'explications complémentaires sur le rapport. Il est constaté que personne ne fait d'observations ou ne pose de questions.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, atteste la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2020.

6. Point d'information sur l'étude AMO de l'île de la Thève

Il est rappelé que le bureau d'étude SINBIO Scop est le prestataire qui a été retenu pour réaliser cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

L'étude se déroulera sur 12 mois jusqu'au stade d'avant-projet (APS et APD) avec le choix du maître d'œuvre. Le bureau d'étude a déjà commencé ses investigations avec un levé par drone.

La prochaine réunion de CoPil est prévue le 05 mars 2020 à 9h00 à Orry-la-Ville (PNR).

Il est précisé que l'étude est financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi qu'une aide financière apportée par la ville de Lamorlaye.

Questions diverses et tour de table :

- Il est indiqué aux délégués du SITRARIVE que la vanne du château de Baillon est toujours problématique, occasionnant des inondations au hameau de Baillon, rue des marais. Un courrier de la commune d'Asnières-sur-Oise a été envoyé aux services de la DDT 95 pour solutionner le problème.
- Le SITRARIVE a reçu un courrier de la DDT 60 informant de la prolongation de l'enquête administrative cadrant le PPRE 2019-2024, le temps de recevoir l'avis de la Ministre en charge des sites classés.
- Etang Chapron : L'assec est toujours en cours malgré le remplissage progressif de l'étang par l'accumulation pluviométrique. La problématique du développement des Saules sur les sédiments doit faire l'objet de discussions afin de trouver une solution avant la remise en eau. Un devis a été demandé à une entreprise pour la réhabilitation de la vanne de vidange. Il est précisé que l'étang Chapron joue, actuellement, le rôle de bassin tampon et contribue à la diminution du risque inondation pour les communes en aval. Il est posé la question de l'aspect continuité écologique pour le futur projet de cet étang. La réponse apportée est qu'il sera difficile d'effacer ou de modifier cette chaîne d'étang compte tenue de ses multiples classements et de l'importance touristique et culturelle du site pour le département.
- Vanne bonde de l'étang de la Loge : Une solution technique doit être trouvée sur cet étang pour batardeur (mettre hors d'eau) la vanne bonde afin de lancer les investigations, terminer l'étude de classement du barrage de la Loge et réaliser les travaux de réparation adéquats. Une solution envisageable consisterait à vider de moitié l'étang, mettre en place un rideau de « big-bags » et garantir un débit en aval de l'étang pour la Thève via la vanne existante située à droite du déversoir central. Il est précisé que la « digue » de la Loge n'est pas verticale mais présente un fruit (inclinaison), ce qui ne facilite pas la pose d'un batardeau. De plus, le pied de « digue » est pavé.

La prochaine séance du Conseil Syndical du SITRARIVE est prévue le mercredi 4 mars 2020 à 20h.